

Séance du 21 février 2023

DCM N° 2023-04

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
15/02/2023		
Date d’Affichage		
22/02/2023		

L’an deux mil vingt-trois

Et le vingt et un février

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

7 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. BATTESTI Gille a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration MME BERTOLUCCI Marie Christine

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à MME SIMONI-PIACENTINI Céline

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

4 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. CASANOVA Jean-Pierre, M. LECA Jean-Louis, MME NAPPO Michelle

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Débat d’Orientation

Budgétaire 2023

Budget général

Budget de l’Eau

Budget Cinéma « U Paradisu »

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l’article 107 de la loi NOTRe, énonce que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et sur la gestion de la dette dans les deux mois précédant l’examen du budget.

VU l’article L.1612 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril de l’année à laquelle ils se rapportent et le 30 avril lors d’une année de renouvellement des organes délibérants,

VU la réunion de la Commission des Finances du 10 février 2023,

VU le rapport de présentation de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, destiné à définir la stratégie budgétaire pour 2023, au vu des bilans chiffrés de 2022 pour les sections de fonctionnement et d’investissement et de l’état de la dette,

OUI l’exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DONNE ACTE

- A Monsieur le Maire d’avoir organiser le Débat d’Orientation Budgétaire de l’année 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI








# DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

# DIBATTITU DI VERSURA BUGETARIA 2023

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## Sommaire

A. Situation internationale et nationale.....	4
B. Situation régionale.....	5
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	18
A. Recettes Réelles de Fonctionnement.....	18
1. Evolution de 2018 à 2022.....	18
B. Les Leviers activés pour générer des recettes pérennes complémentaires.....	19
1. La fiscalité.....	20
2. La participation de la caisse d'allocations familiales.....	22
3. Les autres produits.....	24
C. Dépenses Réelles de Fonctionnement.....	28
1. Charges de personnel.....	28
2. Charges à caractère général.....	29
3. Autres charges de gestion courante.....	29
4. Amende Loi SRU – « Atténuation de produits ».....	30
5. Charges financières.....	30
6. Charges exceptionnelles.....	32
II. Capacité d'autofinancement.....	33
III. Structure et gestion de la dette.....	35
La dette garantie.....	36
IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	36
A. Vue d'ensemble de la section en 2022.....	36



# Débat d'orientations Budgétaires 2023

B. NOTRE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....	39
1. Le programme pluriannuel - les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) .....	39
2. Les projets d'investissement hors Autorisations de programme .....	47
Le Budget annexe « Eau Village de Furiani » .....	48
I. La section d'exploitation, .....	48
II. La section d'investissement .....	48
Le Budget annexe « Cinéma U Paradisu » .....	48
I. L'exploitation du cinéma en 2022 .....	48
II. Orientations budgétaires .....	48



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## PREAMBULE

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dit débat d'orientations budgétaires (DOB). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB est un document qui a vocation à donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget.

Le ROB est élaboré par le Maire et ses Collaborateurs.

En application des dispositions de l'article D.2312-3 du CGCT, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en Fonctionnement comme en Investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de Budget.
- L'évolution des taux de la fiscalité locale,

Le ROB doit être transmis au Préfet de la Haute-Corse. Il doit également faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population furianaise, tout en intégrant le contexte économique actuel, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 ainsi que la situation financière locale.



# Débat d'orientations Budgétaires 2023

## A. Situation internationale et nationale

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé avec une inflation qui atteint des taux records.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, les effets persistants de la pandémie de la Covid 19 pèsent lourdement sur les perspectives de la croissance mondiale.

Le fonds monétaire international (FMI) prévoit un ralentissement à 1,7 % en 2023 du rythme de la croissance mondiale qui devrait atteindre son niveau le plus faible en quasiment 30 ans.

L'inflation mondiale a bondi de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022. Mais selon les prévisions, elle devrait baisser à 6,5 % en 2023 et à 4,1 % en 2024. L'économie mondiale subit sa plus grave crise énergétique depuis les années 1970. La hausse des prix dans les pays du G20 devrait atteindre 5,5% en 2023. Alvaros Santos Pereira, directeur de la branche des études nationales du département des affaires économiques de l'OCDE, explique que le scénario le plus probable envisagé n'est pas une récession mondiale, mais un net ralentissement de l'économie mondiale en 2023, ainsi qu'une inflation toujours élevée mais déclinante dans de nombreux pays. Pour venir à bout de cette crise, l'OCDE prône une poursuite du resserrement de la politique monétaire tout en estimant que le soutien budgétaire doit devenir plus ciblé et temporaire. Accélérer l'investissement pour développer des sources d'énergie propre sera crucial pour assurer la sécurité énergétique.

En France, le contrôle de la situation épidémique et la mise en œuvre des mesures publiques de soutien ont permis de maintenir un taux de croissance à 2,6 % en 2022.

La Banque de France table sur un taux de croissance de 0,3 % en 2023, de 1,2 % en 2024 et de 1,8 % en 2025.

L'économie française subit un choc important de prélèvement extérieur d'au moins 1,5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) du fait principalement de la forte hausse des prix de l'énergie en Europe.

L'inflation en 2022 s'est établie à 5.9 %. Celle-ci se maintiendrait à 5.7 % en 2023, puis retomberait à 2.7 % en 2024. On observerait une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et 2025.



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressiste de l'expansion économique sont envisagés en 2024 et 2025. L'inflation reviendrait vers la cible de 2%.

### B. Situation régionale

Il ressort de la nouvelle étude de l'INSEE sur la conjoncture économique en Corse au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 que malgré un environnement international perturbé, l'économie corse garde le cap.

Sur l'île l'activité reste soutenue et dépasse même le niveau d'avant crise. Le rebond de l'activité économique, calculé sur la base du nombre d'heures de travail rémunérées atteint 4,4 % par rapport au second trimestre 2019. Ce rebond est supérieur au rebond à l'échelle nationale qui est de 3,5 %.

La croissance de l'emploi insulaire, +0,6% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, reste supérieure à celle du niveau national (+ 0,4 %).

Le nombre de demandeurs d'emplois a baissé de 3,8 % par rapport au trimestre précédent (contre 1,7 % au niveau national).

Le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis 2014. Il s'établit à 6 % de la population active. Le taux de chômage national est de 7,4 % de la population active.

Cependant au niveau des créations d'entreprise, on constate un net repli : repli de 14,9 % par rapport au trimestre précédent. Les créations régressent dans la construction (-21,6 %) et dans l'industrie (-21,2 %). Les créations d'entreprises classiques ne progressent pas, alors que les micro-entreprises connaissent un important succès (+ 65,2 %).

On constate au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 un dynamisme insulaire pour les autorisations de construire = + 23,9 % au 2<sup>ème</sup> trimestre par rapport au trimestre précédent.

On note cependant un léger repli sur le nombre de mise en chantier = - 8,9 % par rapport à la même période de 2021.

## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Au niveau des transports de passagers une augmentation de la fréquentation de 3 % est enregistrée par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 (+ 11 % transport aérien, mais repli de 9 % du transport maritime).

Au niveau de la fréquentation touristique, la baisse des touristes étrangers dans les hôtels est compensée par une clientèle française très présente.

Au niveau démographique, la population augmente en Corse en moyenne de 1% par an contre 0,4 % pour la moyenne nationale.

La croissance de la population corse est la plus dynamique des régions métropolitaines. Cette augmentation est due exclusivement au solde migratoire (+1,1 % par an sur la période 2013/2019).

Le solde naturel sur cette période est négatif (-0,1 %). En Corse, la fécondité est la plus faible de France et la population est la plus vieillissante (114 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).

Le taux de fécondité est de 1,41, il n'a pas progressé malgré le redressement observé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nombre d'habitants sur l'île est de 350 000.

En Corse, le taux de pauvreté des ménages avoisine 18 %. C'est le taux le plus élevé des régions de métropole. La moitié de la population a un niveau de vie annuel inférieur à 20 950 € contre 21 860 au niveau national.

Le PIB par habitant est inférieur de 12 % à la moyenne des régions de métropole hors Ile de France. 31 % des jeunes quittent l'école sans diplômes (27 % au niveau national).



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## BUDGET PRINCIPAL

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Recettes Réelles de Fonctionnement

##### 1. Evolution de 2018 à 2022

###### a) *Vue d'ensemble*

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles	5 648 240,00 €	5 944 124,43 €	5 895 847,54 €	6 370 026,25 €	6 758 935,86 €
variation en % N-1/N		5,24%	-0,81%	8,04%	6,11%

Hormis la parenthèse de l'exercice 2020 qui traduit l'impact de la crise covid sur nos finances, crise qui a généré des pertes de recettes (domaniales...) et des dépenses nouvelles avec l'achat de consommables pour faire face à l'urgence d'une situation inédite, ce tableau traduit la progression des recettes réelles de notre collectivité : + 388 909,61 € entre 2021 et 2022, soit + 6% par rapport à 2021.

En 2022, le montant des recettes réelles du budget principal s'élève à 6 758 935,86 € mais, le montant des recettes non pérennes représente un taux environ 6 % soit 396 213.75 €. Parmi ces recettes non pérennes se trouvent la vente des concessions funéraires, les produits exceptionnels et remboursements de maladie, le produit du filet de sécurité mis en place par l'Etat pour réduire la hausse du prix de l'énergie, la redevance issue du bail emphytéotique conclu avec la société Corsica sole portant sur l'installation des panneaux

# Débat d'orientations Budgétaires 2023

photovoltaïques sur les toitures de nos bâtiments publics (La redevance totale est de 435 000 € répartie ainsi qu'il suit : 47 002.12 €/an sur les exercices 2022 à 2023, 340 995.76 € correspondant au solde de la redevance versés de 2024 à 2026)

*b) Evolution des recettes par chapitre de 2018 à 2022*

	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 013 Attenuation de charges	32 597,32 €	- €	- €	- €	23 417,81 €
----- dont pour l'essentiel....					
Contrats aidés	32 597,32 €				
Remboursement maladie CPAM					21 190,16 €
Remboursement caisse des dépôts Congés maternité					2 119,15 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président le 22/02/2023



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Chapitre 70 Produits des services</b>	<b>344 416,70 €</b>	<b>503 798,95 €</b>	<b>240 281,54 €</b>	<b>705 405,52 €</b>	<b>753 571,39 €</b>
<i>variation en %</i>		46,3%	-52,3%	193,6%	6,8%
<i>dont pour l'essentiel....</i>					
<i>Cantine, périscolaire, extrascolaire,</i>	307 346,85 €	417 736,00 €	171 925,86 €	369 830,71 €	368 738,17 €
<i>Cinéma U Paradisu</i>	- €	- €	- €	168 235,86 €	121 068,80 €
<i>Crèche / Piuelli</i>	- €	- €	9 920,18 €	106 361,16 €	84 398,58 €
<i>Concessions Cimetière</i>	24 400,00 €	59 200,00 €	34 200,00 €	38 400,00 €	135 867,00 €
<i>Occupation du Domaine public</i>	11 015,80 €	26 862,95 €	24 235,50 €	22 577,79 €	30 116,39 €
<i>Adhérents au Centre Culturel</i>					1 555,00 €

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Chapitre 73 Impôts et taxes</b>	<b>4 486 790,76 €</b>	<b>4 547 923,77 €</b>	<b>4 550 881,98 €</b>	<b>4 734 009,18 €</b>	<b>5 059 566,66 €</b>
<i>variation en %</i>		1,4%	0,1%	4,0%	6,9%
<i>dont pour l'essentiel.....</i>					
<i>Taxes foncières et habitation</i>	2 290 255,00 €	2 317 077,00 €	2 364 929,00 €	2 453 776,00 €	2 657 875,00 €
<i>Attribution de compensation CAB</i>	1 668 467,28 €	1 668 467,25 €	1 668 467,25 €	1 668 467,25 €	1 668 467,27 €
<i>FPIC</i>	72 998,00 €	87 749,00 €	72 562,00 €	74 537,00 €	71 486,00 €
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>	174 367,39 €	175 603,97 €	173 013,51 €	182 875,51 €	134 190,20 €
<i>Emplacements publicitaires</i>	108 065,51 €	127 082,80 €	103 336,50 €	125 571,00 €	115 903,60 €
<i>Taxe droits de mutation</i>	144 485,58 €	148 475,75 €	150 827,72 €	213 176,42 €	394 158,96 €



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Chapitre 74 Dotations et Participations</b>	<b>612 238,07 €</b>	<b>589 542,22 €</b>	<b>586 757,75 €</b>	<b>674 986,07 €</b>	<b>721 208,75 €</b>
variation en %		-3,7%	-0,5%	15,0%	6,8%
dont pour l'essentiel....					
DGF Etat - Dotation forfaitaire	176 494,00 €	140 826,00 €	126 932,00 €	105 173,00 €	75 530,00 €
DGF Etat - Dotation de solidarité rurale	65 465,00 €	72 114,00 €	68 721,00 €	69 036,00 €	69 669,00 €
DGF Etat Dotation nationale de péréquation Etat - Compensation exonérations TH/TF	92 022,00 €	73 778,00 €	17 515,00 €	77 083,00 €	82 821,00 €
Participation Caisse Allocations Familiales Etat - Filet de sécurité Inflation	238 211,29 €	99 990,00 €	100 188,00 €	396 643,32 €	408 201,02 €
	- €	201 371,74 €	258 602,83 €	- €	76 545,00 €
	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Chapitre 75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>13 353,36 €</b>	<b>27 076,20 €</b>	<b>16 893,95 €</b>	<b>12 801,70 €</b>	<b>87 789,43 €</b>
variation en %		102,8%	-37,6%	-24,2%	585,8%
dont pour l'essentiel....					
Bail emphyteotique Panneaux solaires	- €	- €	- €	- €	47 002,12 €
Loyer Ciancioni	1 829,40 €	- €	- €	- €	- €
Location Cinéma	11 523,96 €	11 523,96 €	8 642,97 €	- €	11 524,00 €
Location Salle des Fêtes/Théâtre		15 550,00 €	8 250,00 €	9 400,00 €	10 250,00 €
Location Hangar (depuis le 1er mars 2021)	- €	- €	- €	1 000,00 €	1 200,00 €
Location maison caraghja (depuis le 1er décembre 2021)	- €	- €	- €	320,00 €	3 840,00 €
Location Epicerie L'Ebispine (depuis le 13 juillet 2021)				1 680,00 €	8 847,96 €
Location salon de coiffure (depuis le 1er septembre 2021)				400,00 €	1 800,00 €
Mise à dispo locaux Centre culturel aux Intervenants					3 324,00 €



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 77 Produits exceptionnels	158 843,79 €	275 783,29 € 73,6%	501 032,32 € 81,7%	227 820,54 € -54,5%	113 381,82 € -50,2%
<i>dont pour l'essentiel....</i>					
Remboursement de sinistres	12 039,60 €	19 209,56 €	24 424,03 €	2 857,88 €	5 911,81 €
Remboursement congés maladie agents	144 063,81 €	131 459,64 €	180 941,45 €	183 789,60 €	66 050,37 €
Produits de cession d'immo.(vente terrains, autres)	- €	112 200,00 €	240 840,00 €	2 000,00 €	- €
Transfert Association I Piulelli suite à municipalisation	- €	- €	52 000,00 €	5 813,43 €	- €
Remboursement TVA Engie	- €	- €	- €	- €	9 631,15 €
Subvention exceptionnelle Etat pour Engie	- €	- €	- €	31 787,00 €	21 879,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 22/02/2023

Il ressort de ce qui précède que la commune de Furiani se doit de faire progresser ses recettes réelles de fonctionnement.

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

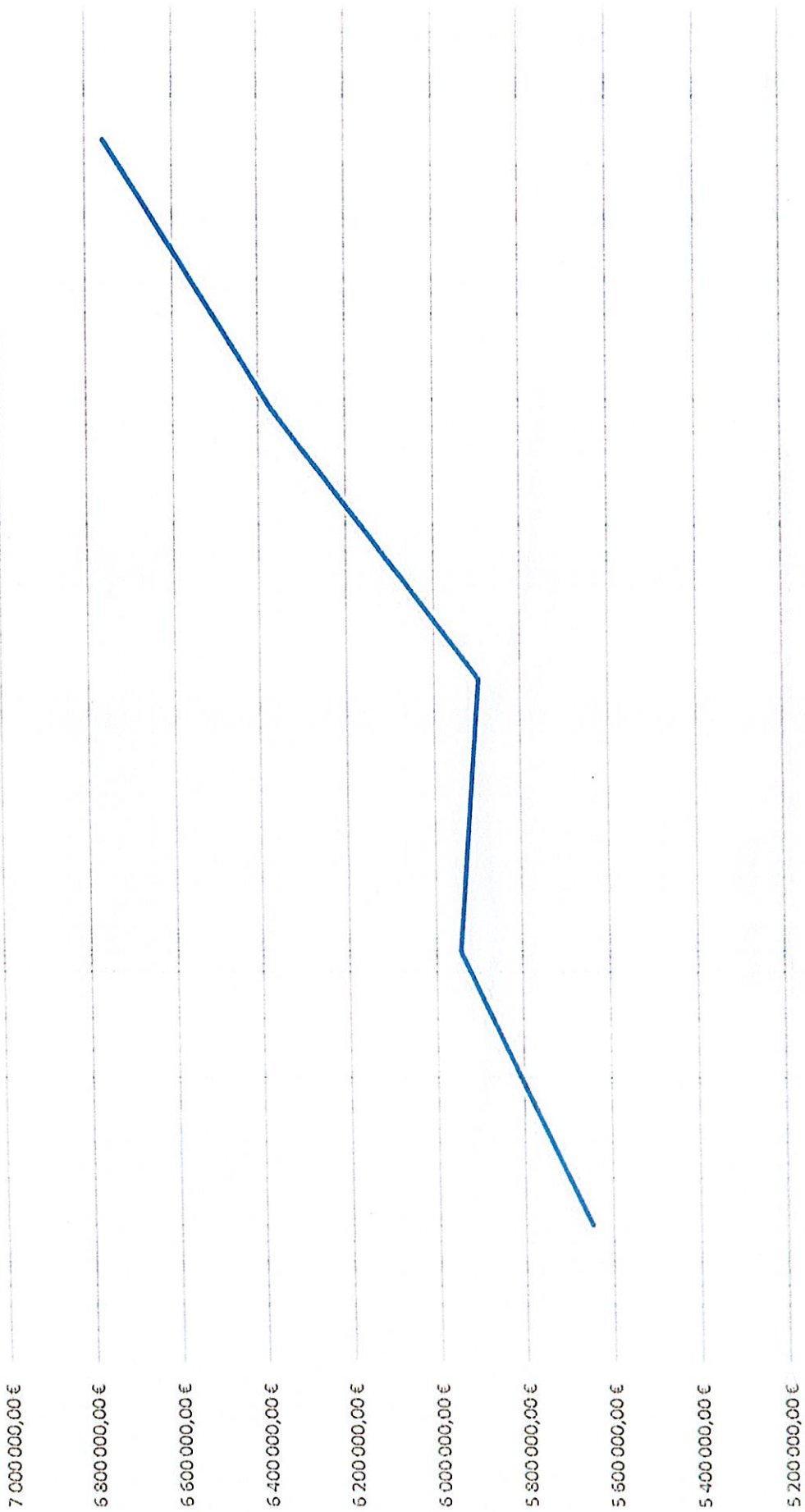
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

Recettes Réelles 2018 à 2022



Année	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes Réelles	5 648 240,00 €	5 944 124,43 €	5 895 847,54 €	6 370 026,25 €	6 758 935,86 €



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

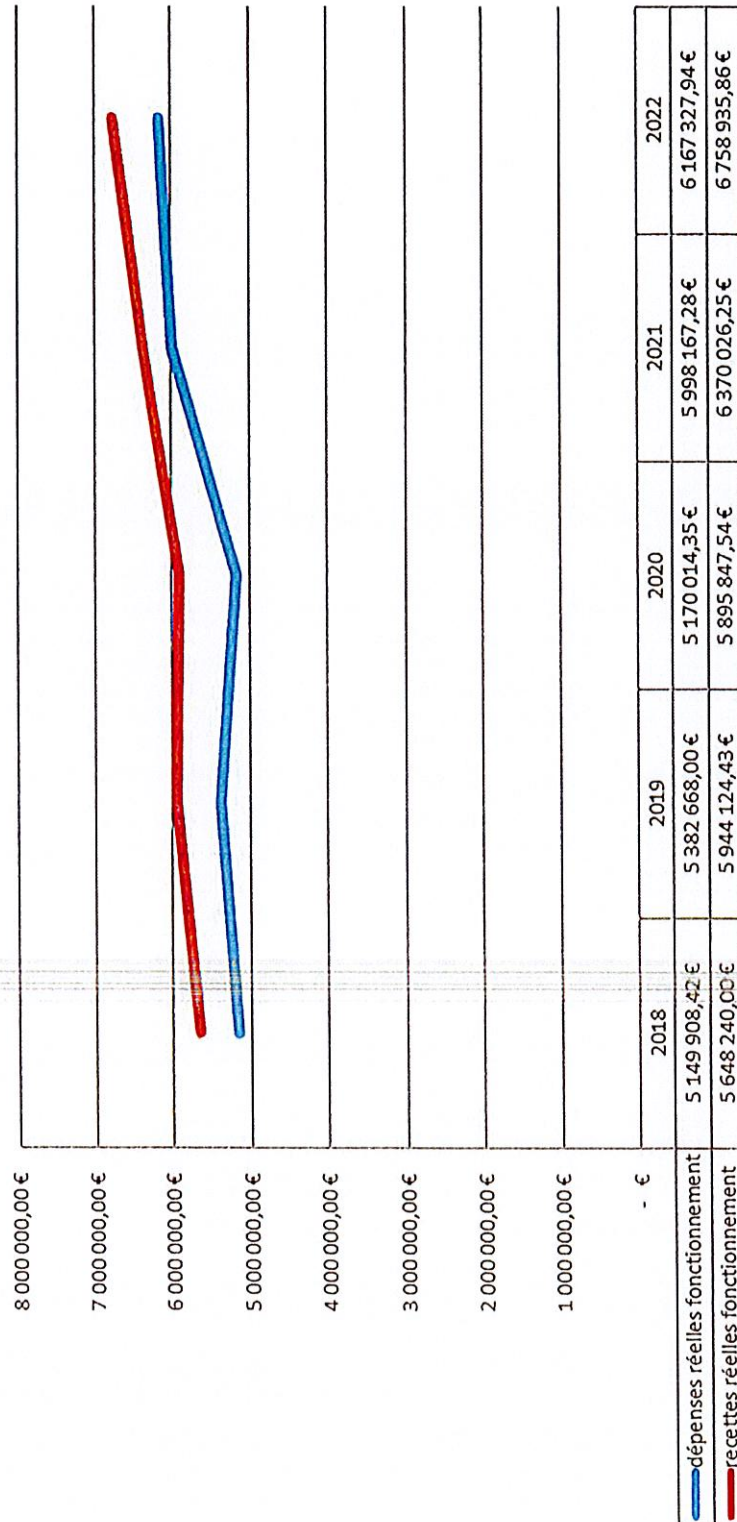
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement  
2018 -2022



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Un constat :

➤ **Les dotations et participations de l'état ne cessent de varier à la baisse depuis 2018 :**

La dotation globale de fonctionnement regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale ainsi que la dotation nationale de péréquation. En 2022, la dotation forfaitaire attribuée à la commune a une nouvelle fois baissée. Entre 2018 à 2022, elle est passée de 176 494 € en 2018 à 75 530 € en 2022 soit une baisse d'environ 57 %.

Suite à une réunion avec les services préfectoraux, la baisse pérenne de la DGF de la Commune depuis des années est due :

- A un facteur démographique (calcul : 90 € par habitant). La commune aurait perdu en population DGF, 193 habitants sur la période 2017/2022.
- A la richesse de son potentiel fiscal

Par courrier du 4 mai 2022, nous avons interrogé l'INSEE afin d'analyser les chiffres se rapportant à notre commune.

Au vu du courrier de l'INSEE du 9 décembre 2022, la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023, enregistre une hausse de 164 habitants.

Par ailleurs, Furiani faisant partie des communes de moins de 10 000 habitants, 2023 est une année de recensement pour notre territoire. Du nombre de personnes recensées va découler la participation de l'état au budget de notre commune. La période de recensement s'étale du 19 janvier au 18 février inclus. Le nombre de permis de construire pour de nouveaux logements délivrés depuis le dernier recensement est de 306, nous pouvons espérer un accroissement de notre population.



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

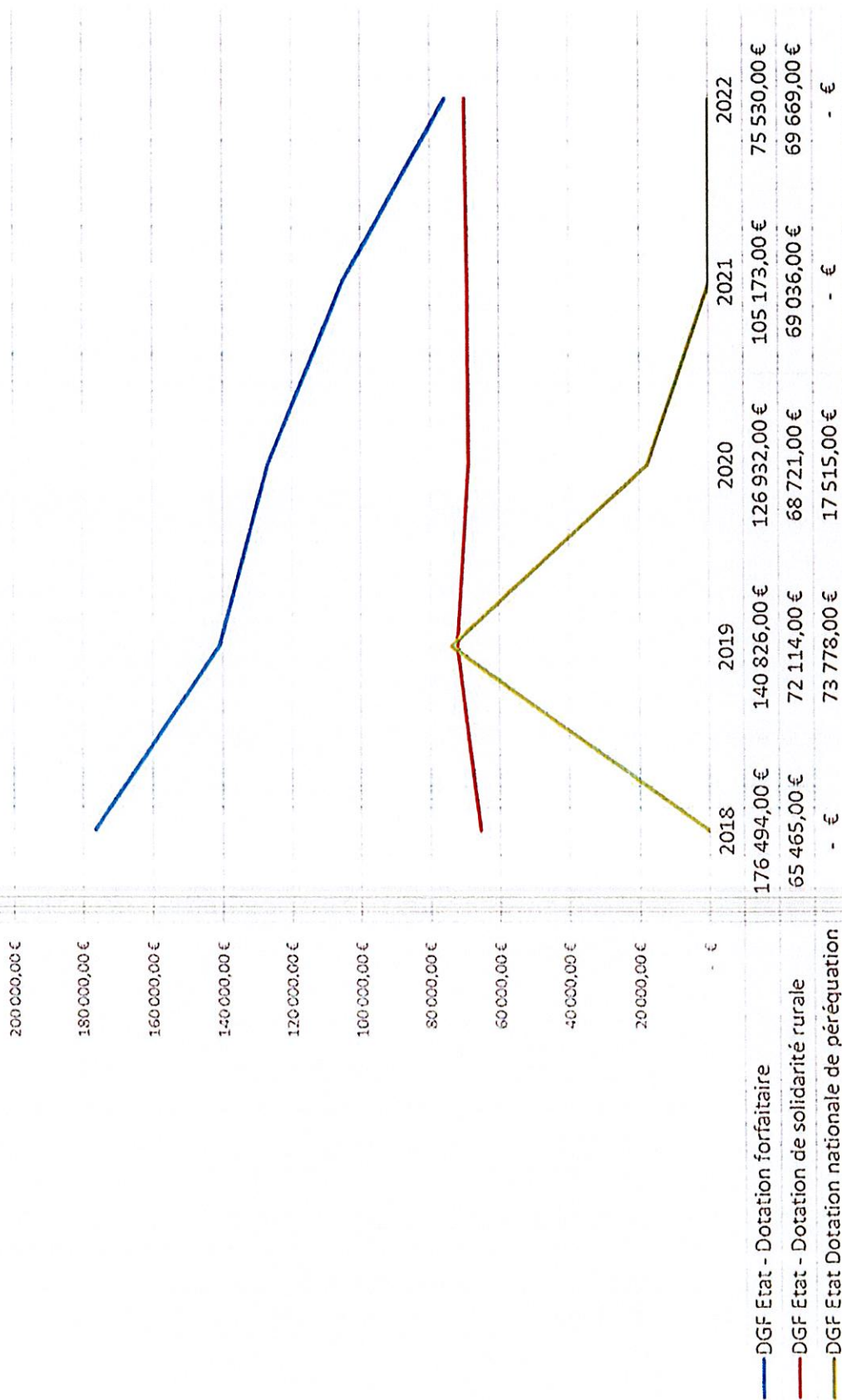
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

DGF - DE 2018 A 2022



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

### ➤ Impact des transferts de compétences sur l'attribution de compensation :

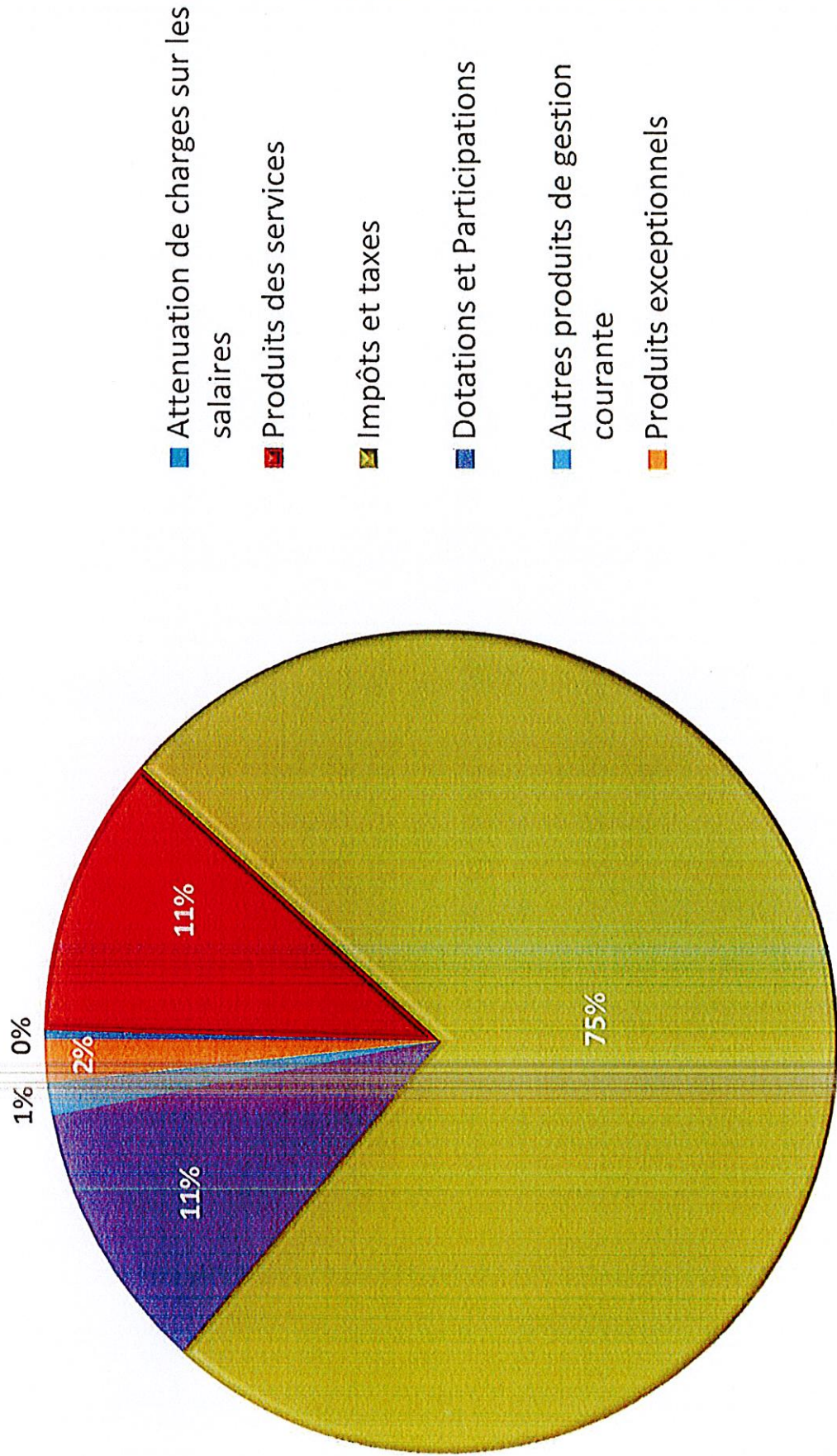
L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) d'un montant annuel de 1 668 467.25 € risque d'enregistrer une tendance à la baisse due à la poursuite des transferts de compétences obligatoires au profit de la CAB (transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales).

Par ailleurs, au vu des observations définitives formulées par la chambre régionale des comptes (CRC), suite au contrôle des comptes de la gestion de la CAB pour la période de l'exercice 2015 et suivants, il faut intégrer à l'avenir, un risque de révision à la baisse de l'ordre de 5 %, le potentiel financier par habitant de notre commune étant supérieur de 21 % au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes membres. Ce qui représenterait une baisse de 83 423 €.



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

REPARTITION DES RECETTES REELLES 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT





# Débat d'orientations Budgétaires 2023

Conscients de la nécessité d'augmenter nos recettes réelles, plusieurs leviers sont envisagés, certains ont été activés dès 2022.

## B. Les Leviers activés pour générer des recettes pérennes complémentaires

### 1. La fiscalité

En 2023, nous envisageons afin d'optimiser le recouvrement de nos taxes locales (résidences secondaires, piscines...) de conventionner avec le groupe ECOFINANCE.

#### ➤ La Taxe foncière, seul levier fiscal pour la Commune

Pour rappel, suite à la réforme fiscale, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En 2022, le taux à la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) était de **27.28 %** (fusion des taux « communal et départemental » de 2020 14,38 % + 12.90 %) et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) de **61.10 %**.

En comparaison, les taux 2022 de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties des autres communes membres de la communauté d'agglomération de Bastia et des communes du grand Bastia sont les suivants :

Communes	FURIANI	BASTIA	SAN MARTINU	SANTA MARIA	Ville du Pietrabugno	BORGO	LUCCIANA	BIGUGLIA
Taux TFPB 2022	27,28	36,58	27,33	28,35	24,85	29	23,88	15,62
Taux TPNB 2022	61,1	63,03	70,96	65,22	71,7	50,05	47,92	57,2



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le produit au titre de la TFPB en 2022 s'est élevé à 2 224 423 € auquel s'est ajouté un effet du coefficient correcteur de 189 085 € portant le produit perçu par la Commune à 2 413 508 €. Ce produit représente 39 % de nos recettes réelles.

### ➤ Taxe d'habitation, majoration sur les résidences secondaires

Par délibération 2022-61 en date du 3 août 2022, le conseil municipal a décidé de majorer de 40 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette recette supplémentaire est estimée à 40 000 €.

### 2. La participation de la caisse d'allocations familiales

L'audit réalisé en 2022 au sein du multi-accueil I Piulelli a permis, dès le 14 septembre dernier, de réorganiser notre service et d'augmenter notre capacité d'accueil. Un accueil occasionnel a également été instauré.

La déclaration prévisionnelle faite auprès des services de la Caf en début d'exercice, nous permet d'envisager raisonnablement une augmentation de la PSU de l'ordre de 20 000 € par rapport à l'année N-1.

Nous avons renouvelé l'audit en 2023 pour apprécier d'une part si les objectifs liés à la réorganisation ont été maintenus et réfléchir à de nouvelles perspectives. A ce titre, nous avons exposé notre volonté de procéder à l'extension de la structure I Piulelli pour passer à une capacité d'accueil de 39 places avec un surbook à 45. La CAF pourrait pour participer au financement de cette opération à hauteur de 80 %. Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à 508 587 € TTC. Ces travaux intégreront le nouveau référentiel bâtimentaire issu du décret D.2021-1131 du 30 août 2021.

## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le rapport d'audit réalisé par l'association loi 1901 « Li Pichin De Nissa » fait ressortir que le taux d'encadrement serait suffisant pour le passage à 39 places, mais toutefois qu'il serait judicieux de recruter un éducateur de jeunes enfants (EJE) qui pourrait consacrer une partie de son temps de travail à l'ALSH péri et extrascolaire (0,75 en crèche, 0,25 en ALSH). A ce titre un audit sera réalisé au sein de notre structure péri et extrascolaire au mois d'avril prochain.

La commune intègre cette année la convention territoriale globale entre la Caisse d'Allocations familiales et la communauté d'agglomération de Bastia. Cette convention permet d'assurer la continuité des Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ) aux communes du territoire communautaire.

Nous avons l'assurance des services de la Caisse d'allocations familiales que notre commune ne perdra pas ses financements.

### 3. Les autres produits

- L'ordre de service pour la création des 8 logements communaux a été notifié aux entreprises, il prévoit un début d'opération au 27 février 2023. La durée du chantier est de 10 mois. A compter de l'exercice 2024, la commune enregistrera en recettes des loyers pour la location des six logements T3 dont 2 à 68.22 m<sup>2</sup>, 2 à 78.64 m<sup>2</sup>, 1 à 79.93 m<sup>2</sup>, 1 à 82.57 m<sup>2</sup> et des deux logements T2 de 54.67 m<sup>2</sup>. Furiani est située en zone tendue, nous proposons les montants de loyer mensuel (10,50 €/m<sup>2</sup> charges comprises – JO du 31/12/2022 fixe la valeur plafond des loyers à 10.48 m<sup>2</sup> hors charges) suivants :



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

- T3 68.22 m<sup>2</sup> = 716.31 € - soit un total mensuel de 716.31 x 2 = 1 432.62 €
- T3 78.64 m<sup>2</sup> = 825.72 € - soit un total mensuel de 825.72 x 2 = 1 651.44 €
- T3 79.93 m<sup>2</sup> = 839.27 € -
- T3 82.57 m<sup>2</sup> = 866.99 € -
- T2 54.67 m<sup>2</sup> = 574.04 € - soit un total mensuel de 574.04 x 2 = 1 148.08 €

La masse annuelle des loyers s'élèverait à **71 260.80 €**.

### ➤ Les offres du Centre culturel communal :

L'association MJC de Furiani ayant décidé de cesser ses activités, le centre culturel de Furiani depuis octobre 2022 propose en régie, un certain nombre d'ateliers. Le centre culturel a, sur la période d'octobre à décembre 2022, enregistré 35 adhérents qui ont rapporté à la commune 1 555 €. Pour les vacances scolaires des stages seront organisés.

➤ **Le cinéma de Furiani U Paradisu** est géré dans le cadre d'un budget annexe de type SPIC (service public industriel et commercial) avec autonomie financière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Commune perçoit du budget annexe le remboursement du personnel mis à disposition (121 068 € en 2022), le remboursement de l'entretien de la salle (3 462 € en 2022) et du loyer fixé à 11 524 €. Le service des Domaines de la DGFIIP sera saisi pour revaloriser ce loyer.

## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

### C. Dépenses Réelles de Fonctionnement

#### Evolution de 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Depenses réelles	5 149 908,42 €	5 382 668,00 €	5 170 014,35 €	5 998 167,28 €	6 167 327,94 €
Variation en % N-1/N		4,52%	-3,95%	16,02%	2,82%

Hormis la parenthèse de 2020 préalablement évoquée, nos dépenses réelles n'ont cessé d'augmenter. L'année 2021 marque une variation à la hausse significative qui se justifie par la reprise en régie directe de nouveaux services tels que le multi-accueil I Piulelli et le cinéma de Furiani (géré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 en budget annexe type SPIC avec autonomie financière). Aujourd'hui parallèlement à la recherche de recettes nouvelles pérennes, notre collectivité se doit de poursuivre l'encadrement de ces dépenses réelles de fonctionnement et ce malgré la poussée inflationniste inédite qu'elle subit.



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

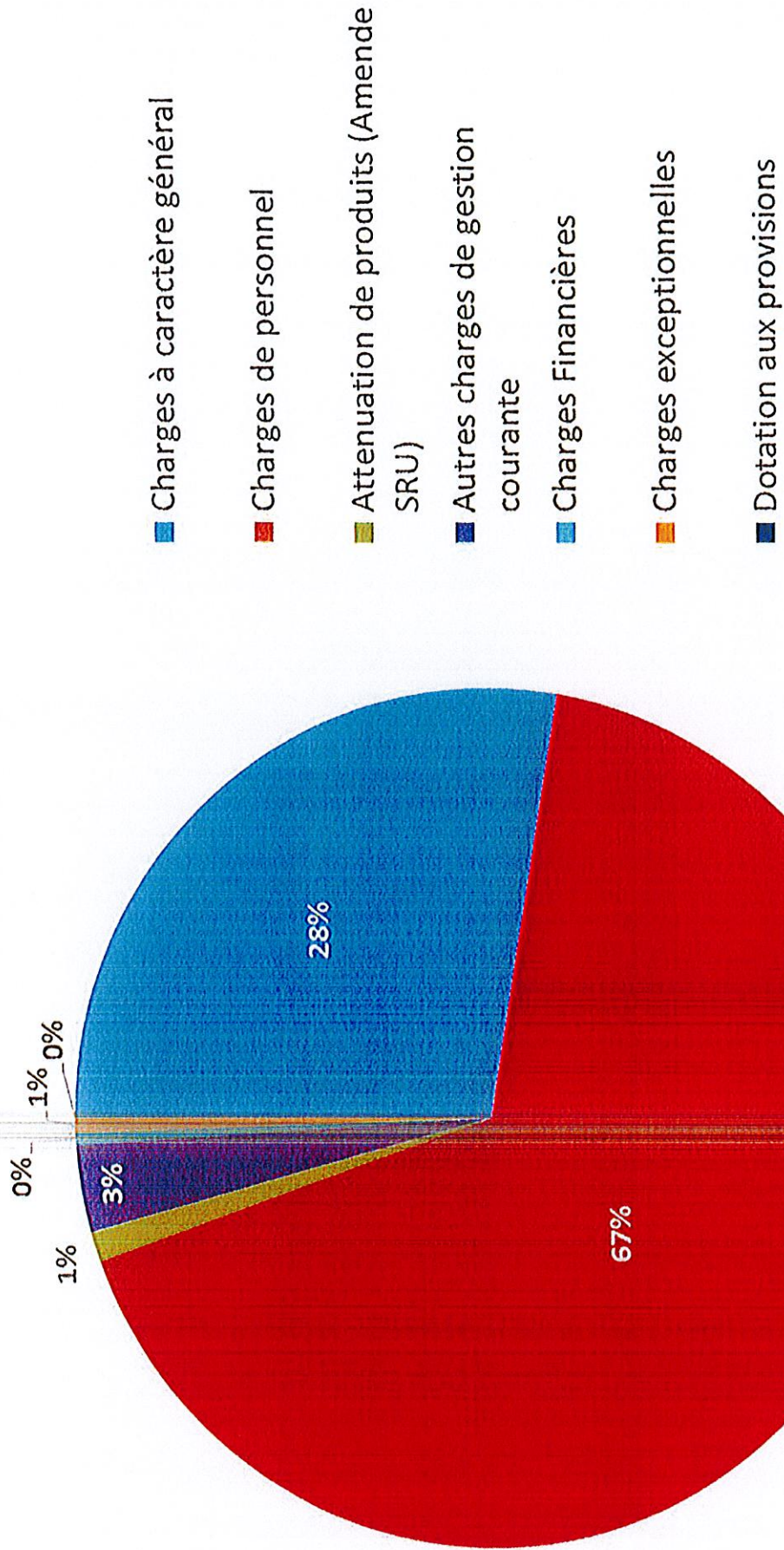
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

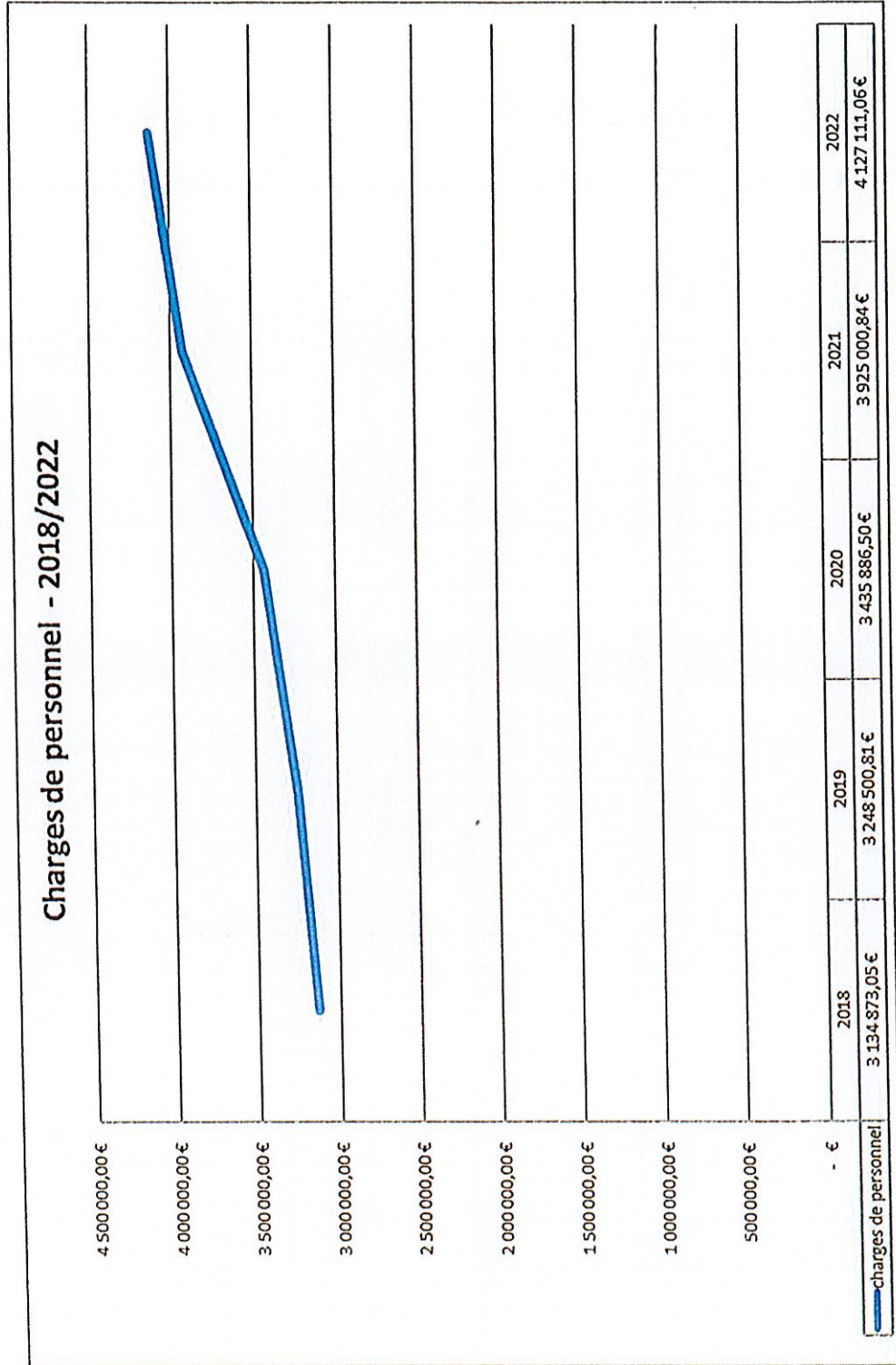
## REPARTITION DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## 1. Charges de personnel

Ce chapitre représente environ 67 % des dépenses réelles de fonctionnement.





## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

L'augmentation enregistrée au chapitre 012 s'explique en partie par l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du SMIC à trois reprises dans l'année, ainsi qu'aux variations liées au glissement vieillissement technicité (GVT).

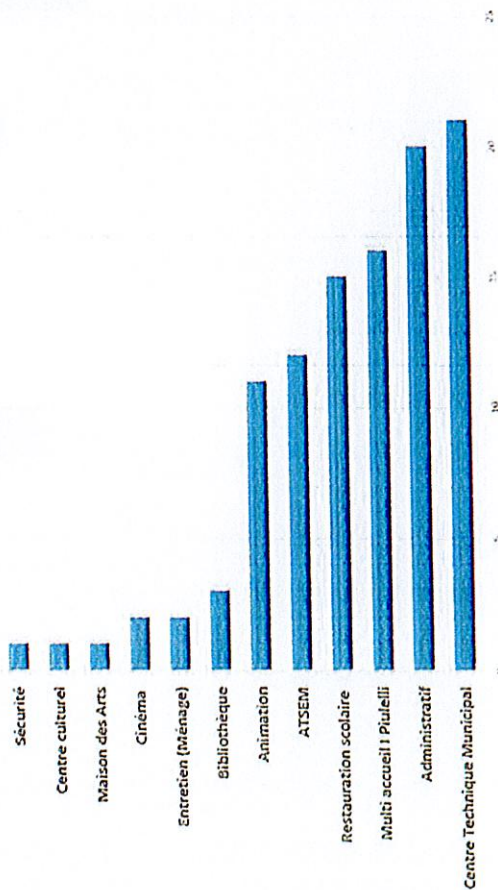
### ➤ Les effectifs en ETPT (effectifs physiques pondérés de la quotité de travail des agents en année pleine)

	2018	2019	2020	2021	2022
Agents titulaires	79,5	75,51	86,67	91,13	89,35
Agents non titulaires	4,77	7,63	10,5	6,84	3,32

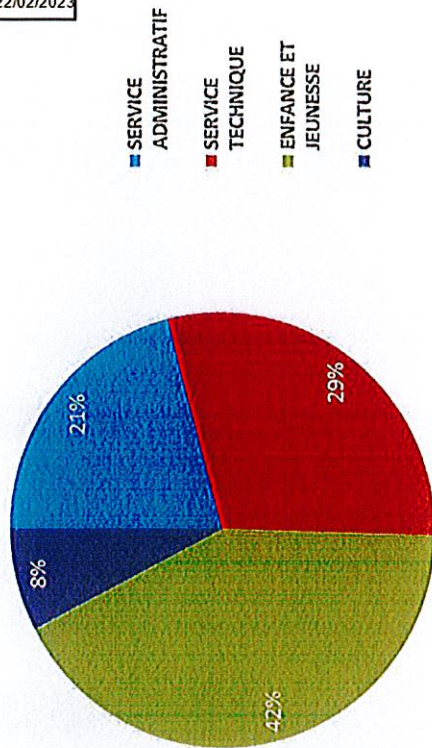
En 2022, trois agents titulaires ont été placés en disponibilité, deux pour convenance personnelle et un d'office pour raisons de santé.

## ➤ Les effectifs par service et secteur d'activités

Répartition des agents par service



REPARTITION DES AGENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITES





# Débat d'orientations Budgétaires 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

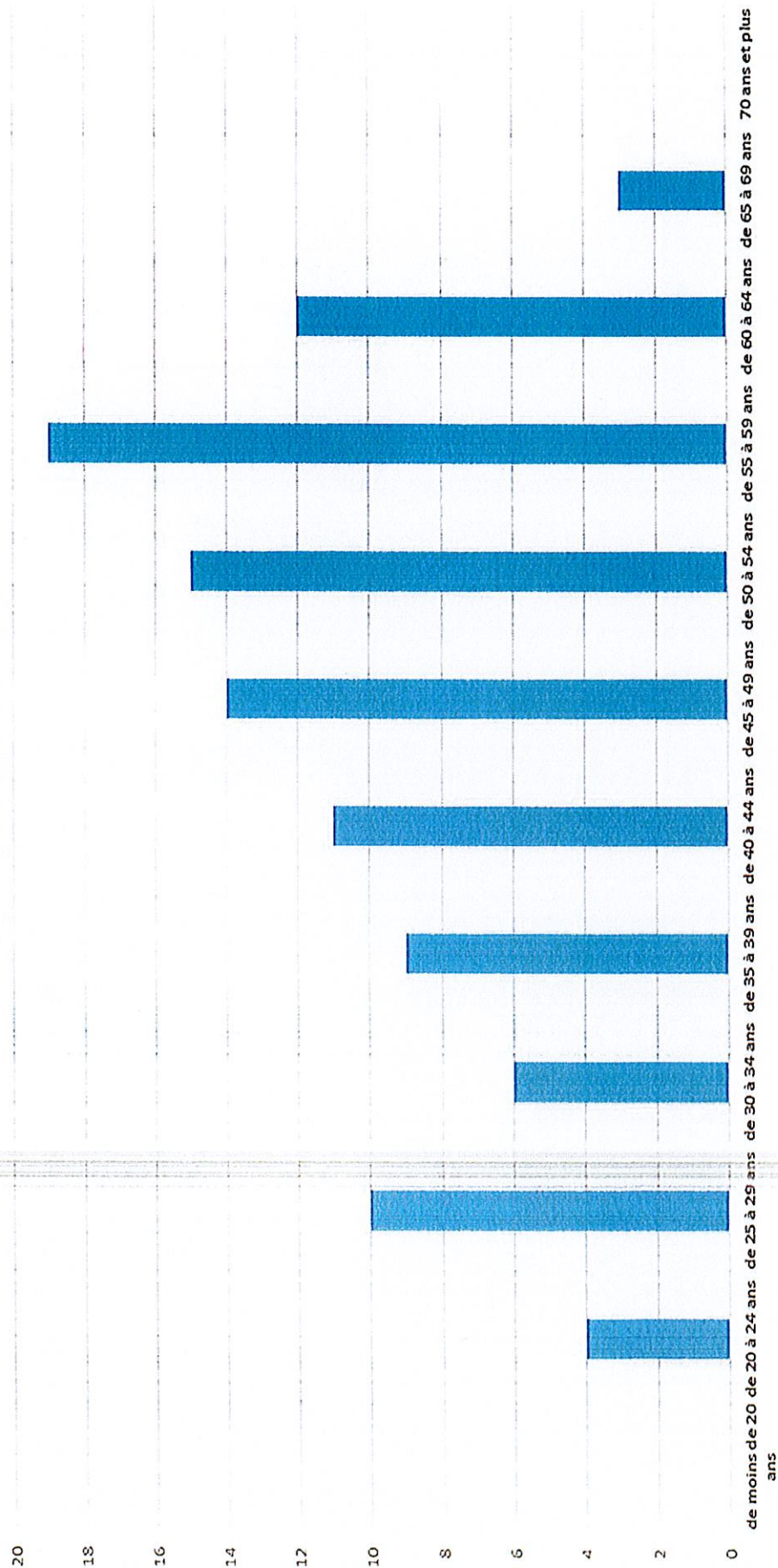
02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

## ➤ Pyramide des âges

PYRAMIDE DES AGES - AGENTS





# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## 2. Charges à caractère général

	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	1 535 863,97 €	1 660 703,04 €	1 398 726,90 €	1 691 088,33 €	1 704 535,72 €
variation en % N-1/N		8,13%	-15,78%	20,90%	0,80%

### Evolution sur quelques postes

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation en % 2022/2021
Dépenses énergétiques ( EDF)	161 734,25 €	145 727,37 €	138 468,98 €	161 835,61 €	174 012,30 €	7,52%
Carburant	32 306,51 €	32 068,52 €	27 293,50 €	38 895,98 €	45 367,87 €	16,64%
Denrées alimentaires	89 030,52 €	187 797,37 €	120 868,92 €	192 235,54 €	220 558,62 €	14,73%
Entretien véhicules	40 602,27 €	31 199,40 €	37 469,86 €	51 957,39 €	60 501,96 €	16,45%
Maintenance et entretien des biens	63 763,70 €	107 558,84 €	93 957,78 €	118 473,17 €	110 381,84 €	-6,83%
Assurance sur les biens	42 683,65 €	44 604,17 €	46 681,48 €	56 293,38 €	58 955,58 €	4,73%
Assurance risques statutaires	142 919,52 €	104 810,03 €	84 436,03 €	89 977,15 €	103 548,18 €	15,08%
Nettoyage des bâtiments	108 393,60 €	119 731,20 €	98 158,20 €	149 272,74 €	158 926,41 €	6,47%

Pour tenter d'enrayer la flambée des prix, nous proposons des procédures de marchés renouvelables. D'ores et déjà, le marché des denrées alimentaires destiné à la restauration collective sera passé pour une année renouvelable 2 fois. Celui du marché des véhicules renouvelable 1 fois.



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

### 3. Autres charges de gestion courante

	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	349 228,64 €	356 358,00 €	237 262,40 €	256 362,55 €	202 696,11 €
variation n/n-1 en %		2,04%	-33,42%	8,05%	-20,90%

Le chapitre 65, regroupe notamment les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

En 2022 il a été versé au titre des subventions de fonctionnement, la somme de 6 600 €. Cette baisse du montant versé aux associations, comparativement aux années précédentes, se justifie par la reprise en régie directe de la structure i Piulelli et par la cessation des activités de la MJC de Furiani.

### 4. Amende Loi SRU – « Atténuation de produits »

Cette loi impose aux communes de plus de 3 500 habitants qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants de disposer de 25 % de logements sociaux.

La commune s'est engagée auprès des services de l'Etat à conclure un contrat de mixité sociale d'ici fin Juin 2021. Les différents partenaires à ce contrat seront l'Etat, la CAB, la commune et éventuellement l'office foncier de la Corse. L'avantage pour la commune à signer ce type de contrat est que le déficit de logements à l'horizon 2025 passe de 170 à 60 logements, ce qui devient plus réalisable pour la commune.

En 2022 le montant de l'amende SRU était de 69 562.88 €. En 2023 elle passe à 66 253.31 €.



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

### 5. Charges financières

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière à l'exclusion des services bancaires qui sont compris sur un autre compte. Ce chapitre enregistre notamment les charges d'intérêts dus par la commune à ses différents prêteurs. Ce tableau est rattaché au chapitre III développé ci-dessous qui se rapporte à la structure de la dette.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Chapitre 66 Charges Financières</b>	31 691,90 €	25 153,50 €	19 159,90 €	32 947,06 €	27 904,37 €
<i>variation n/h-1 en %</i>		-20,63%	-23,83%	71,96%	-15,32%

### 6. Charges exceptionnelles

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Chapitre 67 Charges exceptionnelles</b>	1 500,00 €	194,37 €	1 100,40 €	56 285,21 €	34 017,72 €
<i>variation n/h-1 en %</i>		-87,04%	466,14%	5014,98%	-39,56%

La forte augmentation des charges exceptionnelles à partir de l'exercice 2021 s'explique par le remboursement à Engie du déficit d'exploitation lié à la poursuite de la distribution publique de gaz hors renouvellement de la délégation de service publique.

#### Rappel du contexte :

En 1963, la ville de Bastia a concédé à gaz de France la distribution publique de gaz pour une durée de 30 ans. Cette concession n'a pas été renouvelée en 1993. Néanmoins Engie, qui a succédé à gaz de France, a poursuivi son exploitation et l'a étendue en 1994 à la commune de Furiani.

L'année 2011 marque la fin de la péréquation sur le gaz.



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Dès 2017, Engie a réclamé à la ville de Bastia le lancement d'une procédure de mise en concurrence d'une nouvelle délégation de service public (DSP) et fait valoir que l'exploitation sur le territoire des communes (Bastia, San -Martino, Ville di Pietrabugnu et Furiani) est structurellement déficitaire.

Un désaccord existe entre les communes et Engie sur la valeur nette comptable (VNC) des biens de retour. Engie estime la VNC à 2 millions d'euros et les communes l'estiment à 10 millions d'euros.

Dans ce contexte les communes se sont tournées vers l'Etat pour qu'il les aide à régler la situation, les enjeux financiers dépassant leurs capacités financières. Il convient de rappeler que, jusqu'en 2011, Engie a bénéficié d'un monopole d'Etat et que ce dernier a donc contribué à l'installation de cet opérateur historique sur le territoire.

Le déficit courant entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 est estimé par Engie à 4,035 millions d'euros (charges d'amortissement + déficit de fonctionnement).

Le versement sur l'exercice 2023, de la subvention à Engie par la commune de Furiani d'un montant prévisionnel de 107 929,50 € HT (TVA non applicable) correspond pour 76 380 € au déficit de fonctionnement et pour 31 549,50 € aux amortissements des investissements.

En contrepartie, l'Etat verse à la Commune de Furiani une subvention à hauteur de 80% des dépenses supportées soit 86 343,60 € (61 104,00 € au titre du déficit de fonctionnement + 25 239,60 € au titre de la dotation aux amortissements).

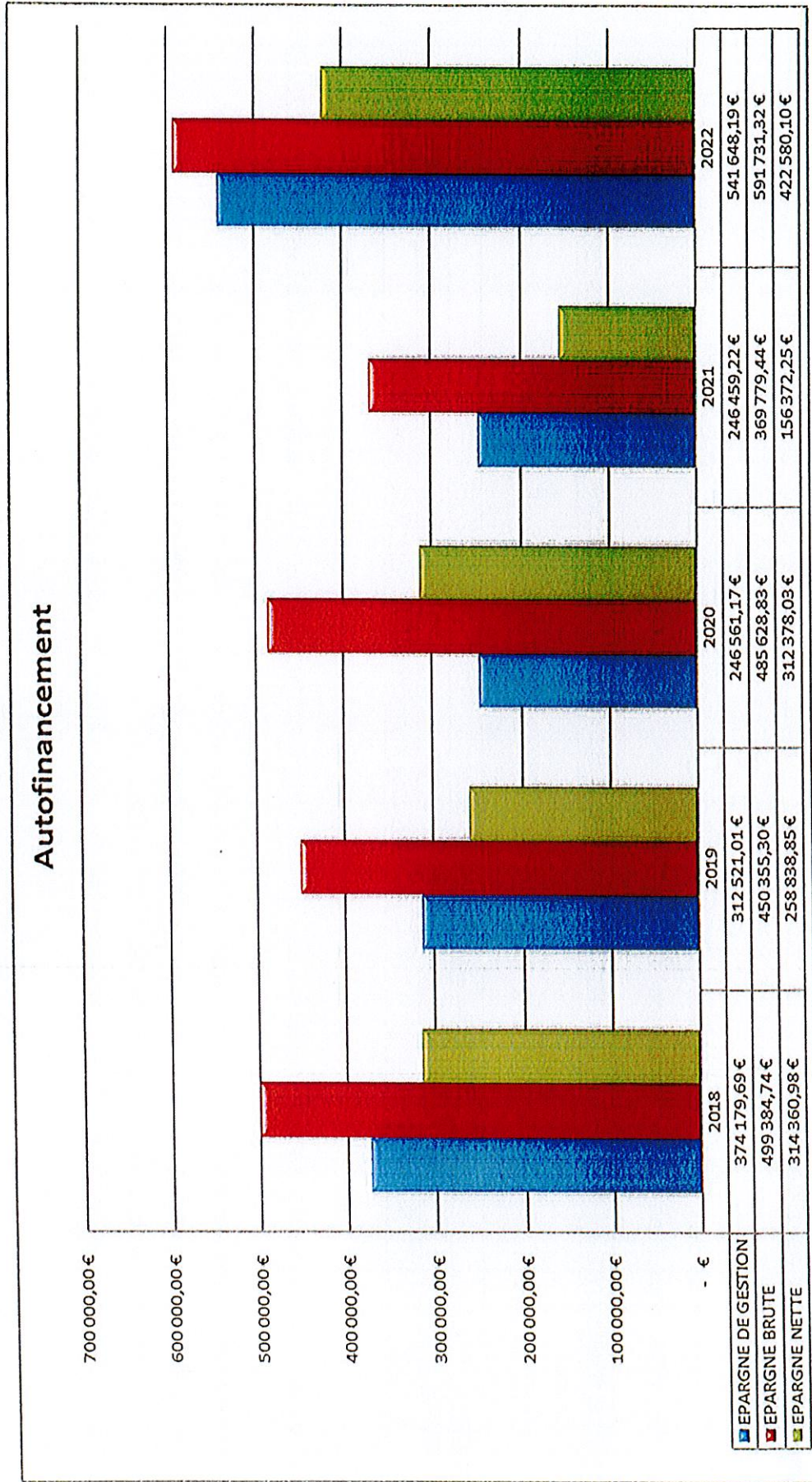
Aujourd'hui les communes de Bastia, Furiani, Ville di Pietrabugnu et San Martino ont constitué un groupement de commande.

Une délégation de service public (DSP), afin de garantir la continuité de la distribution de gaz, a été lancée avec un droit d'entrée à 10 millions d'euros. Elle devrait être signée avant juillet de cette année. Dans un délai de huit ans, Furiani basculera vers une transition électrique.



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## ii. Capacité d'autofinancement





## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

### III. Structure et gestion de la dette

La dette de la Commune au 31 décembre 2022 est composée de trois prêts à taux fixe pour un capital restant dû de 2 351 719,16 €. Elle est répartie entre deux établissements bancaires :

ORGANISME BANCAIRE	DATE PRÊT	DUREE	DATE FIN	MONTANT INITIAL	TAUX	CAPITAL RESTANT DU
Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA)	03/12/2007	15 ans	01/01/2023	193 344,00 €	Fixe - 4,96 %	17 699,08 €
Caisse d'Epargne	25/08/2016	15 ans	25/08/2031	1 000 000,00 €	Fixe - 1,35 %	607 743,26 €
Caisse d'Epargne	16/12/2020	20 ans	16/12/2040	1 900 000,00 €	Fixe - 0,98 %	1 726 276,82 €
<b>TOTAL Capital restant dû au 1er janvier 2023</b>						<b>2 351 719,16 €</b>

L'annuité de la dette qui est la somme des intérêts et du montant du remboursement du capital pour 2023 est de 197 178,99 €.

**Notre capacité de désendettement** est de 4 ans alors que la durée résiduelle de la dette est de 17 années.

Ce ratio (encours de la dette/épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années que la commune mettre à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

	2018	2019	2020	2021	2022
capital restant du au 31/12/	1 199 044,82 €	1 007 528,37 €	2 734 277,57 €	2 520 870,38 €	2 351 719,16 €
capacité de désendettement(en nbre d'année)	2,40	2,24	5,63	6,82	3,97



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

En 2024, la Commune supportera que deux emprunts. Compte tenu de la capacité de désendettement actuelle qui est de 4 ans, un recours à l'emprunt peut être envisageable pour financer le programme pluriannuel d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

### ENCOURS DE LA DETTE

Période	Capital restant dû	Remboursement Intérêts	Remboursement Capital	Annuités
2023	2 351 719,16 €	25 451,80 €	171 727,19 €	197 178,99 €
2024	2 179 991,97 €	22 814,13 €	155 787,99 €	178 602,12 €
2025	2 024 203,98 €	21 033,64 €	157 568,48 €	178 602,12 €
2026	1 866 635,50 €	19 232,22 €	159 369,90 €	178 602,12 €
2027	1 707 265,60 €	17 409,70 €	161 192,42 €	178 602,12 €
2028	1 546 073,18 €	15 565,78 €	163 036,34 €	178 602,12 €
2029	1 383 036,84 €	13 700,20 €	164 901,92 €	178 602,12 €
2030	1 218 134,92 €	11 812,71 €	166 789,41 €	178 602,12 €
2031	1 051 345,51 €	9 903,07 €	150 260,20 €	160 163,27 €
2032	901 085,31 €	8 595,40 €	96 250,36 €	104 845,76 €
2033	804 834,95 €	7 649,83 €	97 195,93 €	104 845,76 €
2034	707 639,02 €	6 694,98 €	98 150,78 €	104 845,76 €
2035	609 488,24 €	5 730,74 €	99 115,02 €	104 845,76 €
2036	510 373,22 €	4 757,04 €	100 088,72 €	104 845,76 €
2037	410 284,50 €	3 773,76 €	101 072,00 €	104 845,76 €
2038	309 212,50 €	2 780,83 €	102 064,93 €	104 845,76 €
2039	207 147,57 €	1 778,14 €	103 067,62 €	104 845,76 €
2040	104 079,95 €	765,81 €	104 079,95 €	104 845,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>199 449,78 €</b>	<b>2 351 719,16 €</b>	<b>2 551 168,94 €</b>



## Débat d'Orientations Budgétaires 2023

### La dette garantie

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan. La Commune garantit quatre prêts locatifs à usage social contractés par le bailleur social ERILIA. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû garanti est de 964 859.89 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

# Débat d'orientations Budgétaires 2023

## IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Vue d'ensemble de la section en 2022

DEPENSES	BP + DM 2022		EXECUTION	
	Prévisions	Réalisations	Réalisations	Restes à réaliser report sur 2023
OPNI - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	2 238 382,17 €	714 249,07 €		48 160,36 €
CREATION 8 LOGEMENTS OP 104	1 281 895,28 €	119 543,72 €		- €
CŒUR DE VILLE - OP 105	213 079,49 €	35 430,31 €		- €
URBANISME- OP 13	300,00 €	300,00 €		- €
CIMETIERE - OP 20	8 722,71 €	6 290,81 €		2 424,49 €
ECLAIRAGE PUBLIC - OP 49	91 401,85 €	2 401,85 €		
VOIRIE OP 53	592 819,21 €	339 585,40 €		
ACHAT FONCIER - OP 66	30 932,00 €	- €		9 932,00 €
VIDEO PROTECTION - OP 99	12 675,82 €	6 841,90 €		1 800,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement [a]</b>	<b>4 470 208,53 €</b>	<b>1 224 643,06 €</b>		<b>62 316,85 €</b>
10226- Remboursement TAM	17 713,17 €	17 713,17 €		
Remboursement de Capital des Emprunts	169 151,22 €	169 151,22 €		
Achats parts sociales compte 266 opfi	1 000,00 €			1 000,00 €
<b>Total des dépenses financières [b]</b>	<b>187 864,39 €</b>	<b>186 864,39 €</b>		<b>1 000,00 €</b>
Opérations pour compte de tiers [c]	- €	- €		- €
<b>Total des dépenses réelles [d]= [a+b+c]</b>	<b>4 658 072,92 €</b>	<b>1 411 507,45 €</b>		<b>63 316,85 €</b>
Opé. d'ordre de transfert entre section [e]	43 358,60 €	43 358,60 €		- €
Opérations patrimoniales [f]	- €	- €		- €
<b>es dépenses d'ordre d'investissement [g]= [e+f]</b>	<b>43 358,60 €</b>	<b>43 358,60 €</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL GLOBAL [d+g]</b>	<b>4 701 431,52 €</b>	<b>1 454 866,05 €</b>		<b>63 316,85 €</b>



# Débat d'orientations Budgétaires 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

RECETTES	BP + DM 2022		EXECUTION	
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser report sur 2023	
OPNI - OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	765 657,31 €	215 322,39 €	9 104,00 €	
PARKING - OP 100	4 437,65 €	5 334,54 €		
CREATION 8 LOGEMENTS OP 104	584 000,00 €	- €	34 870,55 €	
CIMETIERE - OP 20	270 407,58 €	182 465,75 €	87 941,93 €	
VOIRIE OP 53	11 968,00 €	5 984,00 €	5 984,00 €	
VIDEO PROTECTION - OP 99	4 958,00 €	2 239,62 €	918,95 €	
<b>tal des recettes d'équipement (subventions)[a]</b>	<b>1 641 428,54 €</b>	<b>411 346,30 €</b>	<b>138 819,43 €</b>	
FCTVA	225 459,87 €	225 459,87 €	- €	
TAXE AMENAGEMENT	430 000,00 €	207 300,24 €	- €	
Excédent de fonctionnement capitalisés 1068			- €	
<b>Total des recettes financières [b]</b>	<b>655 459,87 €</b>	<b>432 760,11 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Opérations pour compte de tiers [c]</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>Total des recettes réelles [d]= [a+b+c]</b>	<b>2 296 888,41 €</b>	<b>844 106,41 €</b>	<b>138 819,43 €</b>	

Virement section de fonctionnement	1 435 927,61 €		
Amortissements + op cession	494 534,88 €	493 536,53 €	- €
<b>Total des recettes d'ordre [e]</b>	<b>1 930 462,49 €</b>	<b>493 536,53 €</b>	<b>- €</b>

<b>TOTAL Réalisations [f]=[d+e]</b>	<b>4 227 350,90 €</b>	<b>1 337 642,94 €</b>	<b>138 819,43 €</b>
-------------------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Pour Information			
001 - Solde d'exécution positif reporté N-1	474 080,52 €		

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## SECTION D'INVESTISSEMENT RECAPITULATIF [REALISATIONS (Titres et Mandats émis)] et [REPORTS SUR EXERCICE 2023]

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser report sur 2022
DEPENSES	4 701 431,52 €	1 454 866,05 €	63 316,85 €
RECETTES	4 701 431,52 €	1 337 642,94 €	138 819,43 €
	Résultats -	117 223,11 €	75 502,58 €

RESULTAT CUMULE AVEC REPORT SOLDE POSITIF	
Résultat sur réalisations -	117 223,11 €
Report Solde positif N-1	474 080,52 €
Résultat Année 2022	356 857,41 €
Résultat des restes à réaliser (Recettes RAR-Dépenses RAR)	75 502,58 €
RESULTAT CUMULE (résultat 2022 + résultat RAR)	432 359,99 €



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## B. NOTRE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

### 1. Le programme pluriannuel - les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP)

Les AP/CP sont une exception au principe d'annualité budgétaire. La technique des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permet la réalisation sur plusieurs exercices de programmes financiers.

Les *Autorisations de Programme* (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ces autorisations de programme portent sur les grandes priorités municipales.

Les *Crédits de Paiement* (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils reprennent les engagements délibérés par le conseil municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des travaux et de leur importance stratégique pour la ville.

Il sera proposé lors du vote du budget 2023 d'adopter l'ouverture d'autorisations de programme pour des opérations d'investissement dont le coût total prévisionnel s'élève à 7 835 591 €, répartis sur les exercices budgétaires de 2023 à 2026.

RECAPITULATIF TOUTES AP	MONTANT PREVISIONNEL		CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
	DEPENSES	RECETTES				
	7 835 591,00 €		2 389 738,00 €	3 296 097,00 €	1 743 633,00 €	406 123,00 €
	2 434 042,38 €		979 383,00 €	951 061,34 €	429 060,40 €	74 537,64 €
AUTOFINANCEMENT	5 401 548,62 €		1 410 355,00 €	2 345 035,66 €	1 314 572,60 €	331 585,36 €



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le montant prévisionnel des dépenses des AP est un montant T.T.C. Les recettes sont calculées sur le montant prévisionnel des dépenses H.T.

## a) La création de huit logements communaux

6 T3 ET 2 T2 sur le site de l'ancienne école du village de Furiani

N°	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
104	CREATION DE HUIT LOGEMENTS SOCIAUX					
	DEPENSES	1 339 527,00 €	1 146 867,00 €	192 660,00 €		
	Recettes (Subvention, fonds de concours)	749 129,00 €	737 948,00 €	11 181,00 €		
	Autofinancement	590 398,00 €	408 919,00 €	181 479,00 €		



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## *b) Le cœur de ville, restructuration de la place du centre administratif*

L'opération consiste à créer :

- Un stationnement clos et couvert sur 1468 m<sup>2</sup> (création de 50 places de stationnement)
- Des aménagements paysagers sur 1547 m<sup>2</sup>
- Une zone piétonne paysagère sur 846 m<sup>2</sup>
- Une voirie sur 926 m<sup>2</sup>

N°	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
105	CŒUR DE VILLE RESTRUCTURATION DE LA PLACE DU CENTRE ADMINISTRATIF					
	DEPENSES	3 014 267,00 €	653 228,00 €	1 144 223,00 €	1 000 000,00 €	216 816,00 €
	Recettes (Subvention, fonds de concours)	200 000,00 €		200 000,00 €		
	Autofinancement	2 814 267,00 €	653 228,00 €	944 223,00 €	1 000 000,00 €	216 816,00 €

Une demande de financement sera déposée auprès des services de l'Etat au titre de la DETR (999 271 €) et du Fonds vert (278 568 €), de la Collectivité de Corse (236 694) au titre de la dotation quinquennale qui viendront se rajouter au fonds de concours (200 000 €).

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## c) Les sentiers patrimoniaux

Le concept des sentiers du Patrimoine permet de relier entre eux, sur des itinéraires courts d'environ 1h30, des éléments forts de notre Patrimoine (exemple : la Tour Paoline, la chapelle Sainte Marie).

N°	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
106	SENTIERS PATRIMONIAUX					
	DEPENSES	917 102,00 €	40 000,00 €	491 000,00 €	386 102,00 €	
	Recettes (Subvention)	659 868,00 €	26 666,00 €	354 667,00 €	278 535,00 €	
	Autofinancement	257 234,00 €	13 334,00 €	136 333,00 €	107 567,00 €	



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## d) Parc découverte lieu-dit Monica

Le projet consiste en l'aménagement d'un terrain communal d'environ 9 hectares situé entre le piémont et le village au lieu-dit Monica. Il prévoit la création d'un parcours découverte du milieu naturel sur une surface d'environ 5 hectares ainsi que la création d'un sanctuaire exclusivement dédié à la protection des animaux sur une surface de 4 hectares.

N°	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
107	PARC DECOUVERTE LDT MONICA					
	DEPENSES	1 388 640,00 €	155 580,00 €	761 717,00 €	282 036,00 €	189 307,00 €
	Recettes (Subvention)	502 307,64 €	51 860,00 €	275 715,00 €	100 195,00 €	74 537,64 €
	Autofinancement	886 332,36 €	103 720,00 €	486 002,00 €	181 841,00 €	114 769,36 €

Une demande de financement complémentaire sera déposée auprès des services de l'Etat au titre du Fonds vert à hauteur de 40 % soit 508 187 €.

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## e) Le Projet Alimentaire Territorial

Sur une superficie d'environ 7 160 m<sup>2</sup> sis au lieu-dit Pie di Piagghja, la Commune souhaite créer un projet alimentaire territorial qui servira de lieu de production maraîchère pour la cantine scolaire ainsi qu'une maison d'éducation à l'alimentation durable à vocation purement pédagogique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

N °	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
108	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL					
	DEPENSES	431 989,00 €	250 000,00 €	181 989,00 €		
	Recettes (Subvention)	157 086,00 €	90 909,00 €	66 177,00 €		
	Autofinancement	274 903,00 €	159 091,00 €	115 812,00 €		



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## f) La modernisation de la bibliothèque

Afin d'adapter nos équipements publics à l'évolution de la demande, nous projetons de moderniser la bibliothèque municipale créée en 1995. Ces travaux prévoient notamment la création d'une mezzanine permettant de doter le bâtiment d'un espace supplémentaire de 45 m<sup>2</sup>. Ces travaux nous permettront d'avoir une surface de plancher de 237 m<sup>2</sup>.

N°	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
109	MODERNISATION BIBLIOTHEQUE					
	DEPENSES	235 479,00 €	100 000,00 €	59 984,00 €	75 495,00 €	
	Recettes (Subvention)	165 651,74 €	72 000,00 €	43 321,34 €	50 330,40 €	
	Autofinancement	69 827,26 €	28 000,00 €	16 662,66 €	25 164,60 €	

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## g) L'extension du multi accueil I Piulelli

La capacité d'accueil de notre établissement est de 32 places. Des enfants peuvent être accueillis en surnombre dans la limite de 15 % de la capacité d'accueil autorisée et à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100 % en moyenne hebdomadaire. Le projet d'extension vise à revisiter l'espace et à augmenter notre capacité d'accueil à 39 places.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

N°	LIBELLES	MONTANT PREVISIONNEL AP	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
110	EXTENSION MULTI ACCUEIL I PIULELLI					
	DEPENSES	508 587,00 €	44 063,00 €	464 524,00 €		
	Recettes (Subvention)					
	Autofinancement	508 587,00 €	44 063,00 €	464 524,00 €	- €	

Nous sommes actuellement en relation avec les services de la Caisse d'Allocations familiales afin d'obtenir un financement à hauteur de 80 %.



## 2. Les projets d'investissement hors Autorisations de programme

Parallèlement à ces autorisations de programme seront proposés au budget 2023 des crédits permettant de poursuivre les opérations suivantes :

- Aménagement et réfection des cours d'écoles U RUSTINCU financé par la Collectivité de Corse à hauteur de 50 %
- Végétalisation des cours des écoles U Rustincu et U Principellu et Aménagement et réfection des cours U Principellu
- Etudes pour la création de deux salles de cinéma
- Travaux divers sur la Commune : voiries, éclairage public (réfection de nos coffrets),
- Acquisition de matériel, mobilier,
- Vidéoprotection
- Achat foncier Places de Parking au village

## Le Budget annexe « Eau Village de Furiani »

Ce budget annexe de type SPIC (service public industriel et commercial) concerne la distribution d'eau potable aux 250 abonnés du village, l'assainissement est géré par la régie des eaux du pays bastiais.

Par courrier en date du 15 mars 2022, le Préfet a indiqué à la commune :

Selon les dispositions de l'article L. 5111-1 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) « *les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur* ». Les communes transfèrent leurs compétences au profit de l'établissement qu'elles créent et ne sont alors plus compétentes pour agir.

Or, depuis la modification des statuts du district de Bastia en date du 19 décembre 2001, la gestion de l'approvisionnement en eau ainsi que l'assainissement font partie des compétences dévolues à la communauté d'agglomération de Bastia (CAB). Cette gestion est assurée depuis 2016 par la régie des eaux du pays bastiais dont la compétence s'exerce sur l'ensemble du territoire de la CAB. De plus, les communautés d'agglomération sont obligatoirement compétentes en la matière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (loi NOTRe du 7 août 2015).

La chambre régionale des comptes a procédé au contrôle de gestion de notre Commune pour la période de 2017 à 2021. Un rappel au droit va être signifié à la Commune dans le cadre de la gestion des eaux du village de Furiani.

C'est pourquoi, la procédure de transfert de la gestion de l'eau du village de Furiani devra être effectuée en 2023 à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le budget de l'eau sera présenté au conseil municipal en 2023 pour la dernière année.



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## I. La section d'exploitation,

Cette section présente pour l'exercice 2022, un résultat cumulé positif de 34 599.26 €.

En 2023, pour cette dernière année de gestion, elle supportera les charges liées à l'entretien du réseau de distribution de l'eau et les redevances dues à l'agence de l'eau.

Il sera nécessaire de prévoir en dépenses le montant des créances à admettre en non-valeur. L'état des créances irrécouvrables doit être transmis par le comptable de la Commune (Service de Gestion Comptable de Borgo) et le conseil municipal devra statuer sur l'admission de ces créances en non-valeur.

A titre indicatif, ci-après le tableau issu de l'état des « restes à recouvrer », arrêté au 8 février 2023. Certaines dettes remontent à 2005. Nous allons nous rapprocher des services de la SGC Borgo pour connaître le montant des créances à admettre en non-valeur à inscrire au budget.

ANNEE	Reste à recouvrer	ANNEE	Reste à recouvrer
2005	48,23 €	2014	192,55 €
2006	51,23 €	2015	420,04 €
2007	124,92 €	2016	529,21 €
2008	455,45 €	2017	1 380,62 €
2009	165,17 €	2018	1 345,32 €
2010	1 137,58 €	2019	2 742,97 €
2011	106,62 €	2020	4 665,38 €
2012	147,32 €	2021	4 517,97 €
2013	249,11 €	2022	11 324,56 €

**TOTAL GLOBAL**  
**29 604,25 €**

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## II. La section d'investissement

Cette section présente pour l'exercice 2022, un résultat cumulé positif de 25 549.38 €.

La Commune ne disposant pas de la compétence de l'eau elle ne peut pas être éligible aux différentes subventions ce qui nous restreint dans nos opérations d'investissement.



## Le Budget annexe « Cinéma U Paradisu »

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 7 octobre 2021, a décidé de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le budget annexe « Cinéma Paradisu », de type SPIC, régie dotée de la seule autonomie financière.

C'est un budget soumis à TVA. Il est voté en HT.

Ses statuts ont été votés par le Conseil Municipal le 7 février 2022.

### I. L'exploitation du cinéma en 2022

La section d'exploitation présente un résultat positif en 2022 de 24 041.02 €.

Le nombre de spectateurs enregistrés dans la salle est de 39 364. La sortie de quatre grandes productions comme AVATAR, les MIGNONS 2, PERMIS DE CONSTRUIRE ont généré à elles seules 15 837 entrées.

# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230222-DCM2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2023

52

DEPENSES	BP 2022+dm		EXECUTION	
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
Chapitre 011 Charges à caractère général	116 036,00 €	100 949,40 €	87,00%	
Chapitre 012 - Charges de personnel	121 890,00 €	121 068,80 €	99,33%	
Chapitre 65 charges de gestion courante	122 187,00 €	114 054,22 €	93,34%	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>360 113,00 €</b>	<b>336 072,42 €</b>	<b>93,32%</b>	
Chapitre 042 - dotation aux amortissements	- €	- €		
Chapitre 023 - Virement à la section Investisseme	- €	- €		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>360 113,00 €</b>	<b>336 072,42 €</b>	<b>93,32%</b>	

RECETTES	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Chapitre 70 Ventes de produits, prestations serv	344 898,00 €	344 899,34 €	100,00%
Chapitre 74 Subventions d'exploitation	15 000,00 €	15 000,00 €	
Chapitre 77 Produits exceptionnels	215,00 €	215,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>360 113,00 €</b>	<b>360 114,34 €</b>	<b>100,00%</b>
Excédent reporté N-1	- €	- €	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>360 113,00 €</b>	<b>360 114,34 €</b>	<b>100,00%</b>

## SECTION D'EXPLOITATION

	PREVISIONS	Réalisations
DEPENSES	360 113,00 €	336 072,42 €
RECETTES	360 113,00 €	360 114,34 €
<b>Résultat sur réalisations</b>		<b>24 041,92 €</b>

RESULTAT CUMULE (Réalizations + excédent n-1)	
Résultat sur réalisations	24 041,92 €
Excédent Reporté N-1	- €
<b>Résultat positif Année 2022</b>	<b>24 041,92 €</b>



# Débat d'Orientations Budgétaires 2023

## II. Orientations budgétaires

Nous proposons de renouveler pour l'exercice 2023 un budget prévisionnel en section d'exploitation équivalent à celui de l'année 2022 et d'ouvrir des crédits en section d'investissement.

Le transfert des biens mobiliers nécessaires à l'exploitation de la salle est en cours de finalisation (voir tableau ci-après).